

ESPACES PUBLICS

Trottoirs ou crottoirs ?

Les déjections canines : un problème qui persiste et qui agace nombre d'entre nous ! Cébazat se veut une ville agréable et propre, il va de soi que la propreté canine est l'affaire de tous et qu'elle nécessite une prise de conscience générale. Il s'agit là d'un acte citoyen.



La ville informe et sensibilise

La municipalité multiplie ses efforts pour préserver les espaces verts, pour améliorer le cadre de vie et notre environnement et s'en donne les moyens. Les services de la Ville tendent à rendre Cébazat plus propre : entretien des espaces verts, balayage des rues, nettoyage des lieux publics, implantation de distributeurs de sacs et de poubelles spécifiques pour les déjections canines. Mais toutes ces actions menées dans le but "de mieux vivre à Cébazat" ne sont pas suffisantes.

La Ville vient de reconduire sa campagne de sensibilisation à la propreté canine. Un message simple "Ça n'arrive pas qu'aux autres" qui, espérons-le, retiendra l'attention des propriétaires de chiens.

Comment apprécier la mise en valeur du Bédât, le long d'un chemin semé de déjections canines ? Comment tolérer cette pollution canine dans les aires de jeux pour enfants ? Comment se déplacer sereinement lorsque les trottoirs ressemblent à des crottoirs ?



Il est temps d'agir et de prendre conscience que la pollution canine est une véritable préoccupation tant au niveau de l'hygiène publique qu'au niveau du cadre de vie.

Il faut agir !

Face à ce problème qui devient récurrent et dans l'intérêt général de la commune, le maire a pris un arrêté communal réglementant la pollution canine.

Par mesure d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur le domaine public communal (voies publiques, trottoirs, espaces verts, aires de jeux, parcs, complexes sportifs etc.). Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation. Les infractions à cet arrêté sont passibles d'amendes.

À chacun sa bonne conscience, le maire et la police municipale sauront prendre leurs responsabilités...

Chacun doit contribuer à la propreté de la commune



Cébazat se met au vert et s'équipe d'un matériel plus performant



De nouveaux sites sont fleuris

Le nouvel espace, avenue de la République, aménagé de façon à sécuriser les déplacements des piétons et offrir des places de stationnement, retrouve de la verdure. Pour rendre le passage plus agréable, le service espaces verts de la Ville a agrémenté ce lieu de végétaux. C'est ainsi que rosiers, forsythias, spirées, bambous... apportent leur touche "nature". En contrebas, entre les bras du bief, les jardiniers ont privilégié un fleurissement champêtre et naturel.

Dans le même esprit, des plantations ont été réalisées rue des Mauvaises, pour agrémenter

la voirie refaite à neuf. Sur 400 mètres, arbustes, rosiers et fleurs des champs font désormais partie du paysage. Le choix de ces végétaux n'est pas anodin. Ces plantes demandent peu d'entretien et n'ont pas besoin de grosses quantités d'eau pour se développer. À la fois robustes et esthétiques, elles apportent de la verdure autour des habitations.

Le printemps s'est bien installé et c'est l'heure à présent pour les jardiniers de procéder au fleurissement de la ville avec la mise en valeur de nombreux sites. De nouvelles compositions vont fleurir les massifs, suspensions et jardinières vont bientôt retrouver leur place, pour donner un peu de couleurs à Cébazat.

Les idées fleurissent !

Entre deux élagages, après une tonte de pelouse, une taille de haie, le service espaces verts réfléchit à de nouvelles idées pour l'embellissement de la commune. Cette année, un travail sur l'osier est à l'ordre du jour, avec la réalisation de nouvelles décorations sur différents sites. Un projet intéressant qui mûrit, auquel les jardiniers apporteront leur touche d'imagination.

Le service espaces verts s'équipe

Pour l'entretien de l'ensemble des terrains de sport, la Ville a fait l'acquisition d'une tondeuse autoportée. Matériel mieux adapté aux surfaces engazonnées et plus performant, cette nouvelle tondeuse est munie d'un système "mulching", sans ramassage ni vidage de l'herbe coupée, et avec une largeur de coupe jusqu'à 3,35 mètres. Elle permet donc un gain de temps considérable. Un investissement de 54 496 € qui s'avérait nécessaire.

Prévention de la chenille processionnaire du pin

On a pu constater la présence de chenilles processionnaires du pin qui détériorent les arbres de Cébazat. Elles sont aussi très allergènes à cause de leurs poils urticants microscopiques et peuvent provoquer des réactions chez l'homme et chez les animaux domestiques.

Afin de lutter contre ce fléau, la Ville a décidé d'installer des pièges dans les arbres à partir du mois de juin. Ces pièges seront récupérés en octobre en fin de saison.

CIVISME

Pour une promenade paisible dans le parc...

Afin d'assurer la sécurité, la tranquillité, la sauvegarde et la propreté du parc municipal Pierre-Montgroux dans l'intérêt du public, quelques règles sont à respecter.

L'accès est interdit :

- aux enfants de moins de 8 ans non accompagnés ;
- à tous les animaux, sauf les chiens (à l'exclusion des catégories 1 et 2) et chats, tenus en laisse courte. Obligation est faite aux propriétaires de ramasser les déjections et de les déposer dans les poubelles prévues à cet effet ;
- à tout véhicule à moteur.

Il est formellement interdit :

- de dégrader les plantations, arbres et arbustes..., de cueillir des fleurs, arracher des plants, marcher dans les massifs ;

- de détériorer les équipements ;
- d'allumer ou faire du feu ;
- de pique-niquer ;
- de pêcher dans les bassins, biefs et ruisseaux, d'y jeter tout matériau et objets divers, de jouer dans les fontaines ;
- de jouer au ballon, aux boules, de faire du skateboard ;
- d'organiser des rassemblements et des manifestations ;
- de créer des nuisances sonores ;
- de jeter papiers et détritrus. Des poubelles sont prévues à cet effet.

Aires de jeux

Les installations des jeux et les bacs à sable sont réservés aux enfants de moins de 12 ans, sous la surveillance de la personne qui les accompagne et sous sa responsabilité exclusive.

Sont tolérés uniquement dans les allées, à condition de ne pas gêner les promeneurs : les trottinettes, tricycles, petits vélos, pour les jeunes enfants.